

Objectif 2019 du CAF – d'une communauté francophone respectée à un bilinguisme fort et vivant

1. Participer activement aux réflexions et à **la mise en œuvre des recommandations issues du rapport d'experts sur le bilinguisme** en dialogue avec les partenaires cantonaux, régionaux et locaux.
2. Proposer des solutions politiques pour **maintenir et développer des formations francophones et bilingues au niveau du secondaire II et du tertiaire** en cohérence avec les besoins de la population de la région.
3. **Poursuivre le renforcement des places d'apprentissage en français à Bienne**, en particulier dans les domaines de la vente, de la santé et de l'administration.
4. Travailler en collaboration avec les communes bilingues de l'arrondissement de Biel/Bienne et en soutien du Forum du bilinguisme à la **mise en place d'une Charte visant une meilleure prise en compte des deux langues officielles dans la vente et les commerces**, dans le respect de la liberté économique.
5. Soutenir et améliorer le **développement du bilinguisme et la prise en compte des besoins de la population francophone dans le domaine des soins**.
6. Participer aux réflexions et améliorer avec le CJB et les milieux concernés la **prise en charge d'enfants et d'adolescents placés et le soutien des familles francophones en difficultés** dans la région.
7. Assurer, dans l'intérêt des francophones de la région, la poursuite d'une **bonne collaboration avec le CJB, la Ville de Bienne, la commune d'Evilard ainsi que les partenaires du CAF** dans les prises de position et les dossiers clés. Développer progressivement les contacts avec les communes germanophones de l'arrondissement de Biel/Bienne.
8. Poursuivre le dialogue et les négociations avec les autorités fédérales, cantonales et municipales pour obtenir le **respect du bilinguisme sur le contournement autoroutier** de Biel/Bienne.
9. Améliorer en collaboration avec les acteurs cantonaux la prise en compte du français et du bilinguisme dans les **offres d'emploi et l'engagement du personnel administratif cantonal**.
10. Discuter avec les acteurs concernés afin **d'assurer un soutien à la relève** dans les différents domaines culturels de la région.
11. Garantir **une voix aux 30'000 francophones de l'arrondissement** en procédant à l'évaluation des effets de l'extension du périmètre d'action du CAF et en entérinant cette extension au sein de la loi sur le statut particulier en dialogue avec les partenaires et acteurs cantonaux, régionaux et locaux.